

# Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA  
Assurance pour les soins ambulatoires APEL  
(ELAM01)

## Votre couverture actuelle

Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA  
Assurance pour les soins complémentaires  
(SCGA01)

## Nouvelle couverture proposée

### Prestations

Le catalogue des prestations de l'assurance pour les soins complémentaires est similaire pour les produits APEL (ELAM01) et soins complémentaires (SCGA01). Des différences au niveau de la prise en charge de certaines prestations existent.

Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous:

### Assurance pour les soins ambulatoires APEL (ELAM01), niveaux 1 et 2

### Assurance pour les soins complémentaires (SCGA01), niveau 2

#### Médicaments limités et hors liste

**APEL, niveaux 1 et 2:**  
80%, max. Fr. 2000.-/année civile

**SC, niveau 2:**  
90%, max. Fr. 800.-/année civile

#### Frais de transport

**APEL, niveau 1:**  
Fr. 1000.-/année civile  
**APEL, niveau 2:**  
Fr. 2000.-/année civile

**SC, niveau 2:**  
80%, max. Fr. 1000.-/année civile

#### Médecines douces

**APEL, niveau 1:**  
50%, max. Fr. 500.-/année civile \*  
**APEL, niveau 2:**  
50%, max. Fr. 1000.-/année civile \*  
80%, max. Fr. 1000.-/année civile

\* uniquement acupuncture et homéopathie

**SC, niveau 2:**  
Fr. 70.-/séance, max. Fr. 2000.-/année civile

#### Moyens auxiliaires

**APEL, niveau 1:**  
Fr. 200.-/année civile  
**APEL, niveau 2:**  
Fr. 400.-/année civile

**SC, niveau 2:**  
90%, max. Fr. 300.-/année civile

## Lunettes et verres de contact

### APEL, niveau 1:

Fr. 100.– par période de 3 ans pour les adultes

Fr. 100.– par année civile pour les enfants

### APEL, niveau 2:

Fr. 150.– par période de 3 ans pour les adultes

Fr. 100.– par année civile pour les enfants

### SC, niveau 2:

Fr. 100.– par période de 3 ans

## Assurance pour les soins ambulatoires APEL (ELAM01), niveaux 3 et 4

## Assurance pour les soins complémentaires (SCGA01), niveau 3

### Médicaments limités et hors liste

#### APEL, niveaux 3 et 4:

80%, max. Fr. 2'000.–/année civile

#### SC, niveau 3:

90% des frais

### Frais de transport

#### APEL, niveaux 3 et 4:

Fr. 3'000.–/année civile

#### SC, niveau 3:

80%, max. Fr. 2500.–/année civile

### Médecines douces

#### APEL, niveau 3:

80%, max. Fr. 1000.–/année civile \*

80%, max. Fr. 2000.–/année civile

#### APEL, niveau 4:

80%, max. Fr. 1000.–/année civile \*

\* uniquement acupuncture et homéopathie

#### SC, niveau 3:

Fr. 70.–/séance, max. Fr. 3000.–/année civile

### Moyens auxiliaires

#### APEL, niveaux 3 et 4:

Fr. 500.–/année civile

#### SC, niveau 3:

90%, max. Fr. 1000.–/année civile

## Lunettes et verres de contact

#### APEL, niveaux 3 et 4:

Fr. 200.– par période de 3 ans pour les adultes

Fr. 100.– par année civile pour les enfants

#### SC, niveau 3:

Fr. 150.– par période de 3 ans